

PONT DE MONTVERT

*** Pierre FOLCHER ***

notaire

Réf : A.D.L. 3 E 8638

Abjuration des habitants des paroisses de :

- FRUTGERES les 14, 17 et 18 octobre 1685

- FRAISSINET DE LOZERE : les 14 et 17 octobre 1685

- GRIZAC : le 15 octobre 1685

Deslibération des habitants de FRUTGERES

Les habitants, ou partie d'iceux, de la paroisse de FRUTGERES et lieu de PONT DE MONTVERT, diocèses de MENDE en GEVAUDAN, faisant profession de la religion P.R., assemblés de l'ordre de Monseigneur le Comte du ROURE, par devant maître Pierre FOLCHER, notaire royal et lieutenant du juge de sa baronnie de GRISAC et de son mandement de CHABRIERES, dans la maison de M° Jean PARIS hôte ont résolu, d'un commun consentement, de donner la satisfaction à sa Majesté de voir cesser leur séparation et de rentrer sous son glorieux règne dans le sein de l'église catholique apostolique romaine pour y suivre toutes les vérités chrétiennes et orthodoxes qu'elle enseigne conformément à la doctrine de JESUS CHRIST de ses apôtres et de sa Sainte Ecriture et renoncent à toutes les erreurs contraires.

En foy de quoy les sachans escrire ont signé au bas de la présent, en présence de Messires Pierre RABANY prêtre et curé de la dite paroisse de FRUTGERES et de noble Charles de ST MARTIN seigneur de MONTVERT consul de la dite paroisse et de Messire Jean BROS prêtre et curé de la paroisse de FRAISSINET, les autres illettrés.

Ce quatorzième octobre après midi l'an mil six cent quatre vingt cinq.

Signatures :

- | | |
|---|--|
| - DEMAREZ appore. Du PONT | -TALON |
| - MALACHANE | - PELATAN marchand |
| - DE CHAMLON | - NOUVEL du PONT |
| - DUSSAUT du PONT | - MOLINES de FINIELS |
| - DUPIN chirurgien | - CHAPELE du PONT |
| - LASCOMBE du PON DE MONVERT | - NOUVEL vieux du PONT |
| - ROUX « | - JOURDAN jeune du PONT |
| - VILLAR « | - PANTEL fils de Jean du PONT |
| - DU MAZEL | - SERIERE |
| - DU ROUIRE | - MOLINE de RIEUMAL |
| - PEIRONNENCHE de RIUMAL | - MAZOIER du PONT |
| - SERVIERE fils de Guillaume de RIEUMAL | - BRES du PON de NOVEL |
| - PELATAN du PONT | - PARIS du PONT |
| - ROUX du MAZEL | - MARTIN du PONT |
| - NOUVEL fils de Jacques du PONT | - NOUVEL maréchal du PONT |
| - RIGAL du PONT | - MARTIN de CHALON |
| - ROUVIERE de VILLENEUVE | - HOURS du PONT |
| - « de FELGEROLLES | - HOURS du PONT |
| - ROUX du CROS | - TALON du PONT |
| - CANONGE du PONT | - ROUVIERE fils de Pierre de la NOGAREDE |
| - GUIE du PONT | |

tous les sus nommés se sont signés et les sy après nommés sont illitrés scavoir :

-

Du PONT de MONTVERT :

- delle. Suzanne BONICELLE femme de sieur Pierre DEMARES
 - Barthélemy HUGON
 - Jeanne NOUVEL et Jean TALON, mère et fils, femme de Paul TALON huissier
 - Françoise TALONNE femme de MONROUZIER
 - David MEJAN muletier
 - Simone PRIVADE veuve de Jean PIN
 - Anthoine LARGUIER
 - Anthoine JOURDAN plus vieux marchand
 - Jean PEIRONNENCHE
 - Jean PONS vieux
 - Jean DONZEL cadissier
 - Pierre CANONGE et Jaquette COMBETE mariés
 - Jacques PELATAN muletier
 - Louis GALTIER
 - Jean PELATAN fils de feu David
 - Pierre RAMPON tailleur
 - Pierre PONS meunier fils de Jean
 - André BENNOIT cordonnier
 - Simone MOLINES veuve de Pierre NOUVEL
 - Simone MARTINE veuve d'Anthoine GRANDON
 - Anthoine DEVEZE muletier
 - Marguerite ROMMEIONNE veuve de Jean QUET du lieu de FRUTGIERES
 - Jacques PANTEL
 - André MOLINES
 - Marguerite ALLIERE veuve de Pierre ROUX
 - Jean ALIER du lieu de FELGEIROLLES
 - André PANTEL
 - Jeanne de PINET veuve de Paul VIERNE
 - Suzanne ROUSSE veuve d'Anthoine FELGEIROLLES
 - Jean PANTEL fils à feu David du lieu de VILLENEUVE
 - Marc Anthoine JOURDAN
 - Anthoine PANTEL du lieu de RIEUMAL
 - Jean MOLINES fils à feu Pierre
 - Anthoine MARTIN rentier du sieur de Laffont
 - Magdeleine DEVEZE veuve de Jean BONNET
 - Jacques MARTIN Pierre MARTIN rentier du sieur MASSADOR
 - Jean DEVEZE
 - Jacques MOLINES fils à feu Jean du lieu de SALARIAL
 - Pierre VIENES
 - Pierre VIALA du lieu de CROS
 - Jean RAIDON du lieu du MAZEL
 - Guillaume PEIRONNENCHE du lieu du MERLET
 - M° Jacques BONNET du lieu de CHAMPLONG de LOZERE
 - Jean MOLINES fils à feu Pierre,
- et moi Pierre FOLCHER notaire royal de la retenue du PONT de MONTVERT
lieutenant du juge soulgsigné BROS curé RABANIT curé autorisant la délibération
FOLCHIER Nre. et lieutenant du juge.

Deslibération des habitants de la paroisse de FRAISSINET de LOZERE

Le 14 octobre 1685

Même texte que précédemment pour les habitants de FRUTGERES. Jean BROS est leur prêtre et curé ; présence de Pierre RABANIT prêtre et curé de FRUTGERES.

Signatures :

- Jean MARTIN vieux de la Brousse
- MAZOIER de FINIALETTES
- VELAICT à feu Anthoine du VIALA
- VELAIT de RACOULES
- VELAY de RACOULES
- SALTET de FINIALETTES
- PRAT de RUNES
- PONS de FRAISSINET
- Jean PIN de RUNES
- ROVIERE de FRAISSINET
- VAREILLES de La Roche de Finialettes
- QUET de RACOULES
- QUET de FINIALETTES
- BONNET du MAZEL
- FOLCHER du VIALA
- ROVIERE du PONT
- MARTIN de la BROUSSE
- BONNET de la Brousse
- TALON du PONT
- TALON du PONT
- PUCHERAL de la BROUSSE
- QUET de RACOULES
- ANDRE de RACOULES
- FOLCHER de BROUSSE
- GAUCH du PONT
- ROVIERE de FRAISSINET
- BROUSSE du lieu de PEIG...
- QUET de RACOULES
- GERVAIS de la BROUSSE
- MAZOIER du VIALA
- ROVIERE de FINIALETTES
- ANDRE du VIALA
- BOISSIER du PONT

tous les susnommés ont sy dessus singné et les sy après nommés ont dit être illitérés.

- Marie MAZOIER vve. du sr. MOLINES de FINIALETTES
- Jacques MAZOIER
- Pierre AYRAL
- Jean MAZOIER
- Anthoine BARET
- André BOURRASSOL
- Jean PEIRONNENCHE
- Jacques CHAPTAL de la BROUSSE
- Aron MARTIN
- Paul MARTIN
- Jean BONNET
- Jacques MOLINES
- François JALABERT
- David FOLCHER
- Jacques DAUDE fils à feu Anthoine
- Françoise MARTIN vve. de Jean FOLCHIER-
- Anthoine MAZAURIC
- Pierre MARTIN fils à feu Jacques
- Jeanne DURAND Vve. Jean COURET de RACOULES
- Jean BARET
- Jean VIELZEUF
- Jean PONS
- Jean CHAPTAL vieux
- Jean VELAIC dit DOULSON
- Jean CHAPTAL jeune
- Jacques et Antoine VELAI père et fils
- Jacques GAUCH de RUNES
- Jeanne ANDRE veuve Jacques BOISSIER
- Jean VIDAL
- Jeanne BOISSIER veuve de Pierre PIN
- Jeanne ROUSSE veuve Jean COUDERC
- André VELAI et Antoinette COURET mariés
- Jean MARTIN plus jeune dit de JACQUETTE
- Pierre CHAPPELLE fils à feu Claude

- Antoine DAUDE dit de CATHERINE
- Jean MOLINES dit de ...
- Alexandre FOLCHIER de FRAISSINET
- Jeanne de BEAUVOIR veuve de Jacques MARTIN
- Guillaume DELEUZE
- Suzanne ROUVEYRESSE femme de Pierre DEVEZE
- Suzanne VELAIGUE veuve Antoine DELEUZE
- Jean QUET
- Antoine MARTIN et Jean COURET beau père et beau fils
- Antoine PELAT dit VINHES
- Pierre PEIRONNENCHE fils à feu Etienne
- Jean DEVEZE du PONT de MONTVERT
- David JOURDAN mareschal
- Jean COURET muletier
- Antoine MEINADIER tailleur
- Anthoinette DURANTE femme César BLANCARD
- Jeanne DAUDE femme Antoine MEINADIER
- Espérance PONCE femme de Jean COURET dut lieu de TREMIES
paroisse des BONDONS.
- Jean BERTALAIIS fils de Jean
- Marguerite DUMAS femme de Jacques GOUT
- Antoine BONNIOL du VIALA du PONT
- Jean CANONGE
- Antoine CHAPTAL
- Suzanne NOUVELLE fille à feu Jean
- Jacques LARGUIER mulatier
- Marie GUIN veuve François SOLLIER
- Jean FOLCHIER dit BERTALAIIS
- Antoine BOISSIER

et moi Pierre FOLCHIER notaire royal de la retenue du dit PONT DE MONTVERT et lieutenant de juge recevant sousigné.

BRES curé

RABANIT curé, autorisant la délibération.

Deslibération des habitants de le paroisse de GRISAC
Le 15 octobre 1685

Même texte que pour les précédentes délibérations, mais il n'y a pas de curé et cet acte est fait en présence de Claude MEJAN de RUNES et de Jean FOLCHIER du PONT DE MONTVERT.

Acte maison du notaire.

Ont signé :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - ROVIERE de LHERMET | - BRES de LHERMET |
| - FELGEIROLLES de LHERMET | - ROMEJON du VILARET |
| - RAMPON de GRISAC | - BOISSIER de GRIZAC |
| - VIALA de LHERMET | - DUCAUX de LHERMET |

Ont dit être illettrés :

- | | |
|------------------------|------------------------------|
| - Jean ROUX plus vieux | - Etienne VIELZEUF |
| - Etienne FRONS | - Pierre VIELZEUF de LHERMET |

et moi Pierre FOLCHIER notaire royal de la retenue du PONT DE MONTVERT lieutenant de juge recevant sousigné.

MEJAN

FOLCHIER autorisant le dite délibération.

Continuation de deslibération paroisse de FRUTGERES

Le 17 octobre 1685

Signatures :

- BONICEL du MERLET
- PANTEL de la VEYSIERE
- BONNET de VILLENEUVE
- PONS du PONT
- BONICEL
- VIERNE
- BOUDET du PONT
- PELATAN du PONT
- PONS du PONT
- GUIN de L'HOPITAL
- ROUX du MAZEL fils à feu Jacques
- VILLAR de FINIELS
- PANTEL de FINIELS
- MEJAN de SALARIAL
- TALON du PONT
- PANTEL de la VEISSIERE
- TALON « sirurzien »
- SAIS du PONT
- QUET du PONT
- PANTEL
- CANONGE de CHAMLONG
- FELGEROLLES de « « «
- GUIN du PRAT
- ALBARIC du PONT
- BONNET du MAZEL
- VIALA de SALARIAL
- MARTIN du PONT
- ANDRE de CHAMPLONG de LOZERE
- ANDRE du PONT

N'ont su signer :

Du PONT DE MONTVERT

- Jean MEJAN
- Pierre PERIER
- Jean VIALA
- Jean MARTIN
- Pierre RAMPON fils d'autre
- Pierre PELATAN mareschal
- Jacques VIALLA muletier
- Guillaume MONTROUZIER
- Anthoine RAMPON
- Anne SOLLIERE femme M^o Pierre ROVIERE hoste
- Louys BOIER
- Jean PRIVAT et Magdeleine ROURE mariés
- Laurens MARTIN mareschal
- Pierre PANTEL de FELGEIROLLES
- Espérance PINE de VILLENEUVE
- Alexandre ALBARIC et Jeanne PELADE mariés de SALARIAL
- Estienne GUIN du MAZEL
- André VERDELHAN originaire de MONTGROS
- Jean MAZOIER
- Jacques PANTEL fils à feu Jean

de PRAT SOUTEYRAN

- Estienne GUIN
- Jacques VIGNES et sa mère Anne ROURE
- et du lieu de l'HOPITAL
- Jean SABATIER
- de CHAMLONG de LOZERE
- Pierre GUIN
- Jacques BOUTIN masson
- Jean COURET fils à feu Anthoine
- David PANTEL
- de MONTGROS
- Marc GUIN
- Estienne VERDELHAN
- de FINIELS
- Jacques MOLINES
- de la SAPEDE
- Anthoine VIALA
- de CHAMLONG de BOUGES
- Jacques JALABERT

et moi Pierre FOLCHER notaire royal de la retenue de PONT de MONTVERT.

Continuation de deslibération paroisse de FRAISSINET

Le 17 octobre 1685

Ont signé : - SIRVEN du PONT
- MEINADIER du PONT

- BOISSIER du PONT

N'ont su signer :

- Anne CANONGE du VIALA du PONT

- Jacqueline FOLCHIER veuve
Anthoine LARGUIER

- Delle. Jeanne de FOLCHIER veuve du sieur de VALLONGUE du PONT

- Suzanne PANTELLE femme du sieur Jean ROUVIERE belle fille de le dite. FOLCHIERE

- Jeanne AGULHONNE femme de Jacques LARGUIER

et moi Pierre FOLCHIER notaire royal de la retenue du PONT DE MONTVERT.

Seconde continuation de deslibération paroisse de FRUTGIERES

Le 18 octobre 1685

Ont signé : - GUIN marchand - SERVIERE plus vieux de L'HOSPITAL
- FELGEROLLES de BELLECOSTE - PELATAN fils du PONT

N'ont su signer :

Du PONT: - Marguerite MAZOIER veuve Estienne COMBE cordonnier
- Jean DONZEL - Jean LAURANS tailleur
- Jacques GALTIER fils de feu autre
- Jacques QUET tailleur - Jean LANTEYRES
- Suzanne HOURS veuve d'Etienne ALBARIC
- Catherine BOISSIERE femme de Pierre PELATAN mareschal
- Anthoine PELATAN mareschal fils de Jacques
-

De FELGEYROLLES :

- Marie DEVEZE veuve de Jean MARTIN, Jacques et Jean MARTIN ses fils

De VILLENEUVE : - Jean PELAT

De SALARIAL : - Anthoine ROUX originaire de GOURDOUZE

DU CROS : - Guillaume PELLECUER et Marie ALIERE mariés

Du MAZEL : - Claude GAUCH, Madeleine QUET sa femme, Anthoine et Jean leurs fils
- MARTINE femme d'Anthoine VERDELHAN
- Marguerite PONCE et Jacques AYRAL mère et fille femme de Jean AYRAL
et le fille de Estienne ROUX, Estienne ROUX

De la VEYSSIERRE : - Jean PANTEL fils à feu Jacques, Anne ROUSSE mère du dit PANTEL
- Marie et Moise PANTEL enfants de la dite ROUSSE
- Jeanne MOLINES femme de David PANTEL
- Jeanne PANTEL veuve de Pierre FOLCHIER

De PRAT SOUTEYRAN : - Anthoine MARTIN Jeanne CHAPELLE beau père et belle fille
- Anthoine ANDRE

De L'HOPITAL : Madeleine PELECUER

De CHAMPLONG : Jacques BOUTIN fils à autre

De FINIELS : Pierre ROURE dit DURBO

Et moi notaire royal.